

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 89/2026

**OBJET : Fixation des tarifs des goodies dans le cadre de la manifestation
« Boucle Rose »**

Le Conseil municipal a été convoqué le 15 septembre 2026 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 21 septembre 2026, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Quynh NGO, M. Robert ALLY, Mme Philomène PINTO, M. Cyril POISSONNIER, Mme Marie HAMIDOU, Mme Jeannette BRAZDA, M. Pascal LEROY, Adjoints au Maire ; M. Albert BLOSSI, M. Didier PLISSON, M. Pierre GRARE, M. Yvon COADOU, Mme Laurence AGRAPART, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Vincent MAUDUIT, Mme Sandrine BIGOTTE, Mme Carole PERSONNIER, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, Mme Sandra MARTHELY, Mme Audrey JOACHIM, Mme Amel EL BAKLOUTI, Mme Camille HERAULT, M. Stéphane KUSTER, Mme Dominique HERAULT, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : M. Jean-Jacques LEGRAND donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Lionel MARSAULT donne pouvoir à Mme Philomène PINTO, M. Didier GUYOT donne pouvoir à M. Pascal LEROY, Mme Aurelie BOUDET donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Grace PAN donne pouvoir à M. Thierry HORDESSEAUX, M. Jean-Marc MIALET donne pouvoir à Mme Dominique HERAULT.

Mme Marie HAMIDOU, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : S. MARTHELY

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°009/2021 du conseil Municipal du 06 février 2021, relative à l'adoption du règlement d'utilisation des salles municipales,

Vu la délibération n°081/2021 du Conseil municipal 06 décembre 2021 portant sur les tarifs communaux 2022,

Vu l'avis de la Commission municipale « Services à la population et Citoyenneté » en date du 11 septembre 2026,

Considérant la manifestation « Boucle Rose », organisée le 10 octobre 2026,

Considérant que ce rendez-vous a pour but de sensibiliser les morangissois sur la lutte contre le cancer du sein.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

FIXE les tarifs des goodies pour la journée d'Octobre rose de la façon suivante :

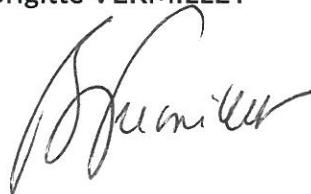
- Tour de cou tubulaire : 2 €
- Tour de poignet : 2 €

DIT que les recettes encaissées de ces ventes feront l'objet d'une délibération pour reversement à une subvention.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.